

D 703 NICARAGUA: LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Une vive polémique vient d'agiter le Nicaragua à propos du respect des droits de l'homme. A l'occasion d'un voyage en Europe, en février dernier, M. José Esteban González, président de la Commission permanente des droits de l'homme du Nicaragua, faisait état de huit mille "prisonniers politiques", de plusieurs centaines de disparus et de pratique de la torture.

Déclarations manifestement outrancières si on les compare aux rapports de la Commission internationale des juristes de Genève, de la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'OEA et de deux missions d'Amnesty International, tous organismes ayant eu l'autorisation gouvernementale d'enquêter dans le pays.

Suite à ces déclarations, le gouvernement avait, le 12 février, suspendu les activités de la commission des droits de l'homme et, le 20 suivant, arrêté son président. Déféré devant les tribunaux, il était acquitté en raison de sa déclaration du 2 mars, dont on lira le texte ci-dessous.

Le 17 février étaient dissous les "tribunaux spéciaux" chargés de juger les "criminels de guerre" de l'époque de Somoza. En quatorze mois, 4331 personnes ont été condamnées à des peines de prison, 979 relaxées pour insuffisance de preuve et 267 acquittées. Des remises de peine ont déjà profité à 580 prisonniers puis, en mars 1981, à 1.000 autres.

Note DIAL

1- Déclaration du président de la Commission permanente des droits de l'homme (2 mars 1981)

Monsieur le juge de la Première chambre criminelle,

Je, soussigné José Esteban González R., aux antécédents exposés dans les actes que je rappellerai ci-après, comparais respectueusement devant vous pour exposer ce qui suit.

Je me réfère au procès intenté auprès de vous contre le soussigné, pour infraction à la loi sur le maintien de l'ordre et de la sûreté publique. C'est dans le cadre de ce procès que je tiens à faire cette déclaration, afin de dissiper tout malentendu autour de certaines déclarations qui m'ont été attribuées sur la situation des droits de l'homme au Nicaragua.

Je tiens tout d'abord à dire que j'ai, de nombreuses années durant, lutté au péril de ma vie pour mettre fin aux injustices et aux sauvage-

ries du régime somoziste. Ce combat a été reconnu par des membres éminents du gouvernement révolutionnaire, qui ont été aidés par le soussigné au moment de leur incarcération par Somoza.

Je tiens à affirmer ici, comme je l'ai toujours fait, que je m'identifie totalement avec les principes de la Révolution nicaraguayenne et que je continuerai à lutter pour son avancée et son succès total.

Ceci dit, j'en viens aux éclaircissements spécifiques suivants:

1- Je n'ai jamais accusé le Gouvernement de reconstruction nationale, pas plus que je ne le fais aujourd'hui, soit à titre personnel soit comme coordinateur de la Commission des droits de l'homme, de reconnaître ou de tolérer l'usage de la torture. Nous avons cependant dans nos archives quelques cas isolés dans lesquels des membres de la police locale ont été accusés d'abus sur des prisonniers. Toute indication contraire à ce qui précède est une interprétation inexacte de mes déclarations publiques.

2- J'ai été d'accord avec le gouvernement sur le fait que, dans les premiers jours de la victoire, particulièrement entre début juillet et début août 1979, ont été relevés des cas d'exécution pratiqués à titre individuel et à la campagne, et que se sont produites des disparitions au cours de cette même période. Sur le total estimé de ces disparitions, la majorité entre dans cette période initiale, quand le gouvernement actuel n'était pas encore parvenu à renforcer son contrôle sur le pays (1).

3- Mes déclarations sur le nombre et la qualité des prisonniers ont également été mal interprétées. Un sens plus exact de mes déclarations serait que le nombre de prisonniers a pu atteindre un maximum de huit mille jusqu'en fin décembre 1979. Cependant c'est là une estimation personnelle basée sur le nombre de prisonniers que le gouvernement a reconnu avoir mis en détention, chiffre augmenté du nombre des disparus selon ma propre estimation, ainsi que du nombre des prisonniers actuellement détenus dans plusieurs centres pénitentiaires locaux.

Les déclarations en question ne peuvent en aucun cas être interprétées comme une défense des prisonniers somozistes qui ont commis des atrocités contre le peuple nicaraguayen. Sur le chiffre initial d'environ sept mille cinq cents prisonniers accusés d'activités somozistes, j'estime pour ma part qu'à la date de la présente déclaration il en reste environ quatre mille toujours incarcérés.

J'ai accepté d'ouvrir tous mes livres de compte au gouvernement révolutionnaire pour contrôle, afin qu'on puisse vérifier que tout l'argent que j'ai reçu a été exclusivement utilisé pour mener à bien le travail de la Commission permanente des droits de l'homme.

Je profite de cette occasion pour demander encore une fois et en tout respect la collaboration du gouvernement révolutionnaire et de la Commission nationale de promotion et de protection des droits de l'homme, afin de mettre conjointement en oeuvre les objectifs de la révolution et de garantir leurs droits fondamentaux à tous les nicaraguayens.

(1) En privé, des membres de la Commission permanente des droits de l'homme font état de 163 disparitions dont 160 pendant la période initiale de 1979 (NdT).

Enfin, je reconnais que le gouvernement révolutionnaire a respecté mon droit à une audition publique devant un tribunal civil, à un avocat de la défense choisi par moi-même et à la présence d'observateurs juridiques volontaires au cours des débats.

Managua, Nicaragua libre
le 2 mars 1981

2- Lettre ouverte de prêtres, religieuses et laïcs nicaraguayens sur les droits de l'homme (6 mars 1981)

Nous sommes des prêtres, religieux, religieuses et laïcs, serviteurs de l'évangile dans ce peuple qui a donné des preuves admirables de sa foi chrétienne. Si nous écrivons aujourd'hui cette lettre ouverte, c'est à cause de la souffrance et des problèmes causés au peuple par les déclarations qu'a faites en Europe M. José Esteban González.

Au cours de l'audience publique avec Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, le 4 février dernier à Rome, M. José Esteban González a déclaré: "Il y a au Nicaragua de nombreux prisonniers politiques"; et, conformément aux agences internationales de presse, il a déclaré à la même époque qu'il y avait ici "huit mille prisonniers politiques" et "huit cents disparus", en ajoutant que "le régime sandiniste applique des méthodes de torture et de répression très semblables à celles qu'appliquait autrefois la "dictature de Somoza". Ces déclarations ont provoqué l'indignation d'un peuple qui a été victime d'épouvantables tortures et assassinats à l'époque de la répression par la garde somoziste. De telles déclarations à l'étranger renforcent la désinformation et le discrédit qui sont à l'origine du blocus du Nicaragua, un blocus qui se solde par la suppression des aides et par le refus du pain à un peuple tout entier.

D'après M. José Esteban González, le Saint-Père a répondu qu'il était "informé de ce qui se passe au Nicaragua". Pour notre part, nous l'espérons. Tout le monde sait qu'est venue au Nicaragua la Commission internationale des juristes de Genève, un organisme de l'ONU et du Conseil de l'Europe. Et que sont également venues la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'OEA ainsi que deux missions d'Amnesty International, lesquelles ont déjà remis leurs rapports spécifiant qu'il n'y a pas de violation systématique des droits de l'homme au Nicaragua. Elles se sont contentées de faire deux recommandations au gouvernement: la suppression rapide des tribunaux spéciaux pour les prisonniers que la Croix-Rouge internationale a qualifiés de "prisonniers de guerre" (et non de "prisonniers politiques", comme les appelle M. José Esteban González), et la solution du problème posé par le confinement dans les prisons héritées du régime antérieur.

Ces deux recommandations sont en cours d'exécution:

1) Les tribunaux spéciaux ont cessé leurs activités le 17 février dernier. D'après les informations données, ils ont prononcé deux cent soixante-sept verdicts d'acquiescement et quatre mille deux cent cinquante condamnations (dont 38,28% à moins de cinq ans de prison et 28,29% à plus de vingt ans); par ailleurs vingt-huit dossiers restent en instance. Deux décrets de remise de peine ont profité à cinq cent quatre-vingts prisonniers; la junte gouvernementale annonce de nouvelles "remises de peine échelonnées", dont la première, prévue pour mars 1981, profiterait à quelque mille prisonniers. Il y aurait actuellement aux environs de quatre mille trois cents prisonniers.

2) Des plans existent pour de nouvelles installations pénitentiaires, ainsi que des projets de traitement psychologique pour la réinsertion des prisonniers. Le gouvernement a demandé à la conférence épiscopale, dès octobre 1979, de l'aider à recueillir des fonds pour cette oeuvre humanitaire.

Il existe aujourd'hui, au Nicaragua, deux commissions des droits de l'homme: la Commission permanente des droits de l'homme, qui a mené un travail digne d'éloges sous le régime antérieur; et la Commission nationale de promotion et de protection des droits de l'homme, créée sous les auspices du secrétaire général des Nations-Unies, M. Kurt Waldheim, en accomplissement d'une résolution de l'assemblée générale de 1978. Nous pensons que les deux commissions doivent fonctionner en toute liberté et indépendance, pour la promotion effective des droits de l'homme et pour contribuer à ce que le gouvernement concrétise de plus en plus ses promesses de générosité humaine dont il a publiquement donné les signes. Tout le monde sait que le gouvernement sandiniste n'a pas exécuté ses ennemis vaincus.

En contraste avec la confiance et la dignité dont le peuple nicaraguayen fait preuve dans son effort de collaboration et de dialogue avec son gouvernement, sans craindre de lui présenter des exigences et des réclamations, nous avons vu la Commission permanente des droits de l'homme préférer, dès le début, se lancer dans une campagne internationale de dénonciation au lieu de promouvoir les droits de l'homme dans le pays, ce dont le peuple a besoin. En plus, en effet, de la défense des droits de l'homme pour les détenus, le besoin se fait sentir ici de respecter et de promouvoir les droits de l'homme pour ceux qui ont toujours été condamnés à vivre dans la marginalisation, l'ignorance et la misère (2). C'est pour ceux-ci, qui constituent la majorité de notre peuple, que le gouvernement déploie ses plus grands efforts en oeuvrant à la promotion de leurs droits les plus fondamentaux, ainsi qu'en témoigne l'admirable campagne nationale d'alphabétisation dont on connaît les fruits (3); elle a mérité le prix de l'UNESCO pour 1980 et suscité la candidature de son coordinateur, le Père Fernando Cardenal, au prix Nobel de la paix, candidature présentée par de nombreux membres du parlement britannique.

Dans la perspective du bien commun de tout un peuple affronté à une tâche énorme de reconstruction appelée à durer des années, c'est une violation évidente des droits des pauvres que de faire obstacle à la bonne volonté internationale, au bénéfice du peuple nicaraguayen, et cela par des accusations calomnieuses contre son gouvernement. Et c'est cela qui nous préoccupe au plus haut point: que soit frustré l'espoir des pauvres en un projet populaire, celui de l'édification du Nicaragua sur la base de transformations sociales qui font l'objet de la résistance des secteurs sociaux privilégiés. Par une information fautive et par la calomnie, ces secteurs sociaux enlèvent à ce projet son caractère nicaraguayen original; ils le font passer pour totalitaire et pour chose importée. N'est-ce pas là à l'évidence, camoufler une intention politique? Ne voient-ils pas que, ce faisant, ils isolent le Nicaragua et lui volent le pain de la solidarité internationale qui épargnerait au peuple de nouvelles souffrances?

(2) On peut regretter ici que les rédacteurs de cette déclaration aient repris à leur compte - sans doute inconsciemment - l'argument des pays de l'Est pour justifier leur refus de toute commission d'enquête. Ce qui n'est, à l'évidence, pas le cas du Nicaragua. Raison supplémentaire pour s'en tenir uniquement aux outrances des déclarations de M. González (NdT). (3) Cf. DIAL D 610 et 651 (NdT).

Par ailleurs, nous ne pouvons accepter que ces secteurs sociaux privilégiés utilisent la religion et l'Eglise pour justifier un projet politique qui pourrait ramener le peuple à l'injustice de l'oppression. L'évangile de Jésus-Christ nous pousse à soutenir le projet qui libère les pauvres plus intégralement et plus réellement. Comme l'ont déclaré nos évêques, le processus révolutionnaire actuel est "l'occasion favorable de concrétiser le choix prioritaire des pauvres" et "une occasion exceptionnelle de témoigner et d'annoncer le royaume de Dieu" (lettre pastorale du 17 novembre 1979) (4).

Conscients que c'est l'authenticité de l'évangile qui est en jeu dans le mouvement historique du Nicaragua, et soucieux du respect de la vérité des faits, nous avons voulu écrire cette lettre ouverte comme élément de clarification. Nous réaffirmons, dans ce processus de transformation, notre volonté d'y maintenir vivant le ferment de la foi chrétienne et ecclésiale.

Managua, le 6 mars 1981
(Suivent 173 signatures de
prêtres, religieuses et laïcs)

(4) Cf. DIAL D 589 (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous
vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 210 F - Etranger 245 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie STEP
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441